

Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Lundi 12 Février 2018 à 20 heures à la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Ecole : Acquisition matériel, prévision fermeture classe rentrée 2018/2019, point garderie, transfert de compétence transport scolaire à la Région,
2. Eclairage public : point rencontre avec M. POTIER du Sydev,
3. Devis rénovation zinguerie entre le clocher et le clocheton de l'église,
4. Cession chemin Smagne à Franck BESSON,
5. Communauté de Communes : transfert de compétence assainissement, service voirie bureau d'étude mutualisé,
6. Organisation 14 juillet,
7. Motion voie rapide Fontenay-le-Comte / Rochefort,
8. Questions diverses.

L'an deux mille dix-huit, le 12 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 7 Février 2018

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric – BESSON Franck – BOUGUÉ Céline - CHARNOLE Yoann – COULAIS GUILLAUME – GACHIGNARD Cédric - HECQUET Valérie - HERVÉ Philippe – JAUD Sonia - KAY Tim - OLIVIER Jean-Michel - PAILLA Dominique – ROULLEAU Franck.

M. ROULLEAU Franck est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14- Présents : 14 - Votants : 14

ACQUISITION MATERIEL ECOLE PUBLIQUE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'assurance de la commune avait procédé au remboursement partiel des matériels volés à l'école. Une armoire anti vol et un ordinateur pour la direction ont déjà été achetés. Il faut maintenant remplacer les ordinateurs de la classe mobile par des tablettes et y ajouter un second ordinateur portable pour la seconde classe. Le devis établi par le magasin Hyper U d'Aizenay s'élève à 1414,14 € TTC.

Le Conseil Municipal demande un second devis chez Romain Informatique, prestataire habituel de l'école, afin de s'assurer d'avoir du matériel adapté à une utilisation pour l'école (capacité, longévité, performance..).

01/2018 – ECOLE PUBLIQUE - PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018 AVIS SUR LA MISE A L'ETUDE DU RETRAIT D'UN POSTE D'ENSEIGNANT SUR LE RPI POUILLE SAINT VALERIEN

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 23 Janvier 2018 de Mme BAZZO Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Vendée. Le retrait du 5^{ème} emploi d'enseignant en maternelle à Pouillé est à l'étude pour la rentrée 2018.

Mme le Maire à fait le point avec M. MAZOUÉ Maire de Pouillé et M. PRISSET Directeur, Il s'avère que les effectifs pour la rentrée prochaine sont constants.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable à la fermeture envisagée d'une classe maternelle à Pouillé.

GARDERIE : EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lors de la présentation du bilan garderie 2016/2017 en décembre dernier, le conseil souhaitait faire le point sur la fréquentation au 1^{er} trimestre 2017/2018. Il s'avère que les effectifs sont en régulièrement augmentation depuis le mois de septembre, moyenne jour comprise entre 16 et 19 enfants. Les tarifs sont maintenus pour la fin de l'année scolaire.

02/2018 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « TRANSPORTS » DU DEPARTEMENT A LA REGION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la compétence « Transports » était assurée par le Département de la Vendée, depuis la rentrée 2017/2018 cette compétence a été transférée à la Région. Il est donc nécessaire de signer avec la Région la convention de délégation de compétences aux autorités organisatrices de second rang de Vendée, pour l'organisation des transports scolaires dans le cadre du RPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le Maire pour signature de la convention de délégation de compétences.

SYDEV : POINT SUR LES TRAVAUX 2018

Les travaux du lotissement seront réalisés en mars ou avril, avec une diminution du coût en raison du non transfert d'un lampadaire.

Pour la route de l'Hermeault la partie validée sera réalisée en mars avril et une étude va être menée pour la partie plus proche de l'église.

Une convention sera proposée pour la rénovation de 2 éclairages au sol, à l'église.

03/2018 : DECLASSEMENT ET CESSION CHEMIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de cession chemin présentée par M. BESSON Jean, parcelle B626 d'une superficie de 20 ares 62.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Donne son accord pour le déclassement du chemin rural non identifié situé à Smagne parcelle B626 d'une superficie de 20 ares 62,

Accepte la vente de cette parcelle à M. BESSON André domicilié à Saint Valérien.

Donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de l'acte de vente au prix de 1 € et de toutes pièces utiles à cette cession.

INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Assainissement : étude en cours pour le transfert de la compétence l'assainissement et eaux pluviales. La Communauté de Communes a chois le cabinet Gétudes consultants pour cette étude.

Un important travail d'investigation est nécessaire pour le relevé de l'ensemble des réseaux et pour le volet financier. Cédric GACHIGNARD sera l' élu référent pour cette étude.

Voirie : proposition d'aide à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie, visite de terrain, préconisation des travaux. Six communes tests ont été choisies dont St Valérien.

Compétence balayage et accouroutisme : éclaircissements à obtenir de la part de la Communauté de Communes. La commune va demander des devis pour le balayage.

ORGANISATION 14 JUILLET

A la demande de la commune de la Chapelle Thémer qui organise cette année le grand défi le 29 juillet, le conseil municipal de St Valérien accepte d'organiser de nouveau le 14 juillet en 2018.

Le parquet sera loué à la commune de St Martin Lars et Eric Valoteau a recruté un Disc-jokey pour 350 €,

Dominique Pailla accepte d'être de le référent pour l'organisation avec les associations de St Valérien..

04/2018 : MOTION – VOIE RAPIDE Fontenay-le-Comte / Rochefort

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. Yves AUVNET Président du Conseil départemental de Vendée et de M. Pierre HENRIET Député du 5^{ème} arrondissement, correspondances relative au projet de loi visant à autoriser les collectivités locales à concéder des tracés routiers, ce qui relance la réalisation d'une voie rapide entre Fontenay-le-Comte et Rochefort.

M. le Député en association avec Mme Frédérique TUFFNEL Députée de la Charente-Maritime ont rédigé une motion qui serait à adresser à la Ministre chargée des transports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 pour et 1 abstention adopte la motion ci-dessous présentée :

Le projet d'autoroute A831 devant relier Fontenay-le-Comte à Rochefort a été stoppé par l'expiration de la Déclaration d'Utilité Publique, et ce malgré le consensus des acteurs locaux, rassemblés en union sacrée, et l'engagement du Premier Ministre d'alors.

Aujourd'hui, Madame la Ministre nous vous sollicitons afin de relancer ce dossier majeur et prioritaire pour nos territoires. Nous souhaitons la réalisation d'une voie rapide entre Fontenay-le-Comte et Usseau et entre Rochefort et Usseau. Il est encore temps d'utiliser les résultats des nombreuses études réalisées dans le cadre du précédent projet et les sommes qui y ont été investies.

La réalisation de cette voie rapide « Fontenay-le-Comte / Rochefort » permettra de fluidifier les liaisons routières quotidiennes et désenclaver nos deux territoires, Charentais-Maritime et Vendéen, durement impactés économiquement ces dernières décennies.

La départementale 137 reliant Sainte-Hermine à La Rochelle bénéficiera également de cette réalisation qui verra son flux diminuer, de poids lourds principalement. Cette nouvelle liaison permettre dans le même temps d le contournement de Marans tant attendu par les riverains. Les populations des centres bourgs bordant cet axe sont, en effet, durement touchés par le trafic important, engendrant de nombreuses pollutions.

Fort d'un engagement commun de tous les acteurs de nos territoires, nous élus, souhaitons votre engagement à nos côtés.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : toiture et accessibilité. Nous avons déposé un dossier auprès de Département pour obtenir des subventions dans le cadre du contrat Vendée Territoire. Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire appel à un maître d'œuvre extérieur et la commission bâtiment va se réunir pour demander différents devis.

Lagune : Un courrier a été adressé à la SAUR concernant les interventions nécessaires (hydrocurage et inspection télévisée). L'entreprise s'est engagée à faire le nécessaire dans les prochaines semaines.

Projet éolien : Mme le Maire présente la motion adoptée par le Département le 8 décembre 2017, en faveur d'un développement raisonné de l'éolien terrestre en Vendée, afin d'éviter une implantation dispersée de nouveaux parcs et donc un mitage du paysage. Une charte va être mise en place dans le cadre du schéma intercommunal.

Mme le Maire et une partie du conseil soutient cette motion.

Les deux sociétés ayant fait des propositions d'implantation (VSB et VALECO) ne nous tiennent pas informé de l'avancée de leur démarche.

Nom	Prénom	Signature	Observation
BOUCHER	Cécile		
VALOTEAU	Eric		
BESSON	Franck		
BOUGUÉ	Céline		
CHARNOLÉ	Yoann		
COULAIS	Guillaume		
GACHIGNARD	Cédric		

HECQUET	Valérie		
HERVÉ	Philippe		
JAUD	Sonia		
KAY	Tim		
OLIVIER	Jean-Michel		
PAILLA	Dominique		
ROULLEAU	Franck		

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

COMMUNE DE SAINT VALERIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 12 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 7 Février 2018

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric – BESSON Franck – BOUGUÉ Céline - CHARNOLÉ Yoann – COULAIS GUILLAUME – GACHIGNARD Cédric - HECQUET Valérie - HERVÉ Philippe – JAUD Sonia - KAY Tim - OLIVIER Jean-Michel - PAILLA Dominique – ROULLEAU Franck.

M. ROULLEAU Franck est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14- Présents : 14 - Votants : 14

04/2018 : MOTION – VOIE RAPIDE Fontenay-le-Comte / Rochefort

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. Yves AUVNET Président du Conseil départemental de Vendée et de M. Pierre HENRIET Député du 5^{ème} arrondissement, correspondances relative au projet de loi visant à autoriser les collectivités locales à concéder des tracés routiers, ce qui relance la réalisation d'une voie rapide entre Fontenay-le-Comte et Rochefort.

M. le Député en association avec Mme Frédérique TUFFNEL Députée de la Charente-Maritime ont rédigé une motion qui serait à adresser à la Ministre chargée des transports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 pour et 1 abstention adopte la motion ci-dessous présentée :

Le projet d'autoroute A831 devant relier Fontenay-le-Comte à Rochefort a été stoppé par l'expiration de la Déclaration d'Utilité Publique, et ce malgré le consensus des acteurs locaux, rassemblés en union sacrée, et l'engagement du Premier Ministre d'alors.

Aujourd'hui, Madame la Ministre nous vous sollicitons afin de relancer ce dossier majeur et prioritaire pour nos territoires. Nous souhaitons la réalisation d'une voie rapide entre Fontenay-le-Comte et Usseau et entre Rochefort et Usseau. Il est encore temps d'utiliser les résultats des nombreuses études réalisées dans le cadre du précédent projet et les sommes qui y ont été investies.

La réalisation de cette voie rapide « Fontenay-le-Comte / Rochefort » permettra de fluidifier les liaisons routières quotidiennes et désenclaver nos deux territoires, Charentais-Maritime et Vendéen, durement impactés économiquement ces dernières décennies.

La départementale 137 reliant Sainte-Hermine à La Rochelle bénéficiera également de cette réalisation qui verra son flux diminuer, de poids lourds principalement. Cette nouvelle liaison permettra dans le même temps d le contournement de Marans tant attendu par les riverains. Les populations des centres bourgs bordant cet axe sont, en effet, durement touchés par le trafic important, engendrant de nombreuses pollutions.

Fort d'un engagement commun de tous les acteurs de nos territoires, nous élus, souhaitons votre engagement à nos côtés.

Le Maire,
Cécile BOUCHER